

## LE TRI ET LA COLLECTE DU VERRE

### Quel est le verre recyclable ?

**Les seuls déchets à mettre dans les conteneurs semi-enterrés de verre recyclable sont les bouteilles, les flacons, les pots et les bocaux, qu'il faut jeter sans les couvercles et sans les bouchons.**



**Les interdits (à ne pas jeter avec le verre recyclable) :** les bouchons, les couvercles, la vaisselle, les ampoules, les miroirs, la porcelaine, le grès, la faïence...



*Pourquoi ne pas jeter ces déchets en verre avec le verre recyclable ?*

*Ces types de verre ont une température de fusion différente de celle des verres d'emballage et détériorent la qualité de production du verre d'emballage.*

### Où jeter le verre recyclable ?

Les bouteilles, les flacons, les pots et les bocaux en verre doivent être déposés au niveau des Points d'Apport Volontaire (PAV) répartis dans les 15 communes, dans les conteneurs semi-enterrés prévus à cet effet (consulter le site Internet [www.ouposermerespoubelles.com](http://www.ouposermerespoubelles.com) pour trouver le PAV le plus proche).

### Pourquoi trier le verre recyclable ?

**Le verre possède la faculté de se recycler indéfiniment et à 100 %. Avec une bouteille usagée, on refait une bouteille neuve en tous points semblable à la précédente.**

*Pour tout renseignement : CCHC - Service Environnement : 04 50 72 07 09*